Commission des solidarités



4212 - Prévention spécialisée

Convention financière au titre de la prévention spécialisée entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de BISCHHEIM

Rapport n° CP/2014/409

Service gestionnaire:

Direction de l'enfance et de la famille

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de financement au titre de la prévention spécialisée entre le Département et la Ville de Bischheim, pour 2014.

En 2013, le Département du Bas-Rhin a sollicité les maires de Strasbourg, Bischheim et Schiltigheim pour un co-financement au titre de l'intervention de prévention spécialisée sur leur territoire. Cette démarche annonçait le souhait pour le Département du Bas-Rhin d'engager un nouveau partenariat entre les Villes et les associations de prévention spécialisée.

Suite aux différentes rencontres entre les services du Département et la Ville de Bischheim, celle-ci a donné son accord de principe pour mettre en place ce partenariat, sur la base d'une participation financière de 10% pour l'année 2014, qui sera portée à hauteur de 20% à compter de 2015. Aussi, pour formaliser cet engagement, un projet de convention de financement a été proposé à la Ville de Bischheim, ainsi qu'un tableau financier estimant le coût de la participation financière.

La Ville de Bischheim a délibéré en vue de la signature de la convention financière lors du Conseil municipal du 28 février 2014.

Le montant de la participation à verser au budget du Département par la Ville de Bischheim, est fixé à 22 546 euros. Ce montant est calculé au prorata du temps de travail éducatif affecté sur le territoire et correspond, pour 2014, à 10% de la dotation globale applicable à l'exercice 2013 de l'association Jeunes Equipes d'Education Populaire (JEEP) et de l'association Orientation Prévention Insertion (OPI). La convention mentionne l'engagement porté par la Ville à hauteur de 20%, à compter de 2015.

Les associations JEEP et OPI, interviennent sur la ville de Bischheim, dans les quartiers d'habitat social où se concentrent aujourd'hui les populations les plus fragiles au plan socio-économique (précarité, marginalité, échec scolaire, délinquance...). Il s'agit du quartier des Ecrivains pour l'association JEEP et du quartier du Guirbaden pour l'association OPI.

L'équipe de l'association JEEP est composée de 7 Equivalents Temps Plein (ETP) éducatifs répartis sur les Villes de Bischheim et Schiltigheim. L'intervention sur le quartier des écrivains, pour la partie Bischheim, correspond à 2,75 ETP éducatifs.

Pour l'association OPI, sur le quartier du Guirbaden, cette intervention correspond à 1 ETP éducatif.

Le présent rapport propose l'approbation de la convention de financement de l'intervention au titre de la prévention spécialisée pour l'année 2014 sur la base d'un co-financement de la Ville de Bischheim à hauteur de 10% de la dotation globale affectée en 2013 aux associations JEEP et OPI.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de financement de l'intervention au titre de la prévention spécialisée – 2014.

Elle autorise son président à signer la convention.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL